

## **RAMASSAGE DES FONDS DE GRENIER (ENCOMBRANTS)**

### **Quand ?**

Le premier jeudi de chaque mois. Si jour férié, report au deuxième jeudi du mois.

### **Comment ?**

Inscription et paiement préalables auprès du Service Technique, au minimum 2 jours ouvrables avant le ramassage.

Coût : 50€

Contact : STC - Rue Emile Bourdeaux, 11 à 5500 Dinant - 082/404.860

– [service.technique@dinant.be](mailto:service.technique@dinant.be)

### **Pour quoi ?**

Déchets trop volumineux pour la collecte normale des déchets ménagers.

OUI: vieux matelas, sommiers, vieux meubles, vélos, métaux de petites sections, ...

NON: chaussures, vases, bouteilles, vêtements, déchets électriques,...

Attention: tous ces objets ne peuvent dépasser un volume de 2m<sup>3</sup> par habitation.

### **Strictement interdit ?**

Les déblais de travaux de plafonnage, les déchets de démolition, les carcasses de voiture, les batteries, les déchets de couverture de toiture, les pneus, les tontes de pelouse, ...

### **Une autre solution ?**

Nous vous rappelons que vous avez accès gratuitement au parc à conteneurs situé au n° 355 de la rue Saint-Jacques, derrière l'atelier communal où vous pouvez déposer autant les fonds de grenier que les matériaux.

### **Le problème de l'asbeste (amiante)**

Si vous voulez évacuer des déchets d'amiante, c'est possible de le faire dans certains parcs à conteneurs et à certaines conditions. Plus de renseignements [ici](#).